

2
renoncé après en avoir reconnu les erreurs qu'on lui avait indiquées à plusieurs reprises.

Non obstant ce que je viens de dire, et ce qu'exprime bien clairement la *déclaration* que je transmets, je ne serais pas étonné que cette affaire telle qu'exposée par Mr. l'abbé Thavenet, eût encore une apparence de mystère aux yeux de Votre Eminence, à qui il est évident que ce monsieur s'abstient de faire connaître sa vraie position vis-à-vis de ses commettans, et sur tout d'avouer qu'il a présenté deux comptes, à diverses époques. Si c'est le cas, je supplie Votre Eminence de lui enjoindre d'autoriser ses amis du Canada à prendre connaissance de sa correspondance avec ses commettans conjointement avec des personnes entendues en matière de finances que ces derniers pourront leur adjoindre. Cet examen mettra au jour les incessantes exigences qui ne sont encore connues que de ceux qui en sont les victimes: il mettra en évidence des prétentions et des procédés vraiment inconcevables pour quiconque ne voit pas de ses yeux. Enfin le résultat de cet examen mettra Votre Eminence à portée de juger sous quel point de vue elle doit considérer la cause de Mr. l'abbé Thavenet.

Je ne dois cependant pas laisser ignorer à Votre Eminence que d'après les procédés de Mr. l'abbé Thavenet, et même d'après plusieurs lettres par lui écrites de puis le 15. Novembre dernier, nous avons perdu tout espoir d'amener ce Monsieur à une conclusion depuis si long-tems et si justement demandée; et qu'en conséquence, et d'après l'avis de légistes éclairés, nous nous occupons d'une mesure tendante à le forcer de terminer avec nous.

Je prie Votre Eminence de vouloir bien se persuader que ce n'est qu'avec la plus vive répugnance et uniquement dans la vue de mettre fin à une correspondance ruineuse, que nous envenons à un dénoûment un peu désagréable avec un homme au quel nous n'aurions jamais voulu parler que de reconnaissance.

Quoiqu'il en soit de la mesure qui va mettre fin à la gestion de Mr. l'abbé Thavenet, je n'en désire pas moins que l'examen dont je viens de parler se fasse, parcequ'il ne peut, j'en ai la parfaite conviction, avoir un autre résultat que celui de justifier aux yeux de Votre Eminence ceux dont il plaît à Mr. l'abbé Thavenet de se plaindre. Si Votre Eminence préfère qu'il lui soit envoyé un *Mémoire* composé d'après les lettres mêmes de Monsieur l'abbé Thavenet, il lui en sera transmis un que la nécessité ou nous nous trouvons de nous justifier, nous force de rédiger.

Je ne terminerai pas cette lettre sans renouveler auprès de Votre Eminence la prière que je lui faisais dans celle du 16. Août dernier, de vouloir bien user de toute son influence sur ce bon